

DEPARTEMENT DE
L'YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

COMMUNAUTE DE
COMMUNES LE
TONNERROIS EN
BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : 59
- Absent(s) : 4
- Pouvoir(s) : 12
- Votants : 71

Délibération n° 28-2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Étaient présents : *Aisy-Sur-Armançon* : M. BURGRAF Roland, *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, Mme ROYER Maryse, *Ancy-Le-Libre* : Mme HUGEROT Maryvonne, *Argentenay* : Mme TRONEL Catherine, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. MACKAIE Michel, *Bernouil* : M. PICARD Bruno, *Chassignelles* : Mme JERUSALEM Anne, *Cheney* : M. BOLLENOT Jean-Louis, *Collan* : Mme GIBIER Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Dannemoine* : M. KLOËTZLEN Eric, *Epineuil* : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle* : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, *Fulvy* : M. HERBERT Robert, *Gigny* : M. REMY Georges, *Gland* : Mme NEYENS Sandrine, *Jully* : M. FLEURY François, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézignes* : M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, *Mélisey* : M. BOUCHARD Michel, *Nuits-Sur-Armançon* : M. GONON Jean-Louis, *Pacy-Sur-Armançon* : M. GOUX Jean-Luc, *Perrigny-Sur-Armançon* : M. COQUILLE Eric, *Pinelles* : M. ZANCONATO Eric, *Quincerot* : M. BETHOUART Serge, *Ravières* : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Rugny* : M. NEVEUX Jacky, *Saint-Martin-Sur-Armançon* : Mme MUNIER Françoise, *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. GILBERT Jacques, *Sennevoy-Le-Haut* : M. MARONNAT Jean-Louis, *Serrigny* : Mme THOMAS Nadine, *Stigny* : M. BAYOL Jacques, *Tanlay* : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, *Thorey* : M. NICOLLE Régis, *Tissey* : M. LEVOY Thomas, *Tonnerre* : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme GOUMAZ Delphine, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. SERIN Mickail, *Tronchoy* : M. TRIBUT Jacques, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézignes* : Mme BORGHI Micheline, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PORTIER Virgile.

Excusés : *Arthonnay* : M. LEONARD Jean-Claude, *Baon* : M. CHARREAU Philippe, *Cry-Sur-Armançon* : M. DE PINHO José, *Tanlay* : M. BOURNIER Edmond.

Excusés ayant donné pouvoir : *Ancy-Le-Franc* : M. DICHE Jean-Marc, *Dyé* : M. DURAND Olivier, *Molosmes* : Mme FERLET Anne-Marie, *Tonnerre* : Mme BERRY Véronique, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUIER Claude, M. ROBERT Christian, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Villon* : M. BAUDOIN Didier, *Yrouerre* : M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. FLEURY François.

Date de convocation : 22 mars 2017.

Objet :

ADMINISTRATION
GENERALE –
INVESTISSEMENTS
COMMUNAUTAIRES

Extension de la pépinière
SEMAPHORE et demande
de subvention

Considérant que, dans le cadre de la compétence développement économique de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », LE SEMAPHORE est doté d'une pépinière d'entreprises tertiaires proposant à la location des bureaux,

Considérant que cette pépinière a actuellement un taux d'occupation de 100 % et que des demandes d'entreprises ne peuvent être satisfaites faute de locaux disponibles,

Considérant qu'au RDC une surface neuve inoccupée de 313,58 m² SHON, propriété de SCCV PAUL KRÜGER est à la vente,

Considérant qu'après négociation, la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » a effectué une offre de 375 000 € HT (hors frais notariés et divers à la charge de LTB) représentant un rabais de 205 123 € HT sur le prix de vente initial de ce lot,

Considérant que cette proposition a été acceptée par SCCV PAUL KRÜGER par courrier en date du 28 février 2017,

Considérant dès lors qu'une extension peut être réalisée dans l'enceinte du bâtiment actuel et que cette extension renforcerait l'attractivité du territoire, améliorerait les mutualisations de charges au sein du SEMAPHORE (immeuble BBC, réceptionné en mai

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-28-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017

2012, doté du THD) et consoliderait le patrimoine communautaire,

Madame la présidente propose :

- l'acquisition du lot à la vente du rez-de-chaussée du bâtiment SEMAPHORE dans les conditions précitées,
 - l'aménagement de cloisons pour la réalisation de bureaux,
 - des adaptations pour le système de chauffage en lien avec la réalisation des bureaux,
 - des adaptations sur les châssis fixes pour installer des ouvrants,
 - le raccordement aux réseaux de CCLTB au R+1 (électricité, THD, téléphonie...), cela, dans le cadre de la réglementation des marchés publics
-
- solliciter l'Europe, le Conseil Régional, l'Etat (au titre de la DETR et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local notamment), le Conseil Départemental ainsi que les parlementaires s'il y a lieu, afin de participer au financement du projet (acquisition et travaux à venir), selon le plan de financement établi à ce jour au titre de la DETR et joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	1	abstention

ACCEPTÉ ces propositions,

AUTORISE Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-28-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017

Publication : 11/04/2017